



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 13 avril 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Didier PITOU a donné pouvoir à Eric ZO
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Fabrice GLORIA

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Absents excusés : Serge GODARD
Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
François HUREL
Jacky DE TAEVERNIER
Virginie VIOLET

Absents : Daniel MARIE
Philippe RONDEL

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	47

CONVOCAATION

Datée	du 07/04/23
Affichée	du 07/04/23

OBJET

Vente d'un terrain sur la ZA du Bois Aulard à Saint Sulpice sur Risle au Groupe Ruaux

Accusé de réception en préfecture
061200068468-20230413-2023-04-13-083-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que le Groupe Ruaux souhaite acquérir un terrain situé sur la zone d'activité du Bois Aulard à Saint Sulpice sur Risle.

Le Groupe Ruaux, créé en 1987 et spécialisé dans la vente et la réparation de matériels de motoculture et de toutes pièces détachées et libre-service d'articles de jardinage, possède le magasin Espace Emeraude situé ZC Les Anglures, à Saint Sulpice sur Risle. Le bâtiment vieillissant n'est plus adapté à son développement commercial.

L'entreprise souhaite acquérir un terrain d'une surface de 28 170 m², pour y construire un bâtiment d'environ 5 000 m² comprenant un atelier de maintenance, une réserve, un magasin de pièces détachées, un magasin d'exposition/vente, des bureaux et des locaux administratifs. Il sera complété d'une cour pour le stockage et l'exposition des matériaux.

Enfin, sont prévues des places de parking, une surface de circulation, une surface de présentation extérieure et une zone d'essai de matériels espaces verts.

Monsieur le Vice-Président propose de céder un terrain au Groupe Ruaux, d'une superficie d'environ 28 170 m², sur les parcelles n° ZE 197 B et n° ZE 197 E, zone d'activité du Bois Aulard.

L'avis des Domaines en date du 30 novembre 2021, évalue le prix du terrain à 27,32 €/m².

Afin de prendre en compte le coût d'aménagement de l'accès à la zone d'activité et après échange avec le groupe Ruaux, il est proposé de fixer le prix de vente à 29 €/m².

Acte reçu en Préfecture le 03 MAI 2023
 Publié en ligne le 03 MAI 2023
 Certifié exécutoire

- Vu la délibération n° 2022-12-15-206 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 portant l'avant-projet et le bilan d'opération de l'aménagement de la zone du Bois Aulard,
- Vu l'avis des domaines en date du 30 novembre 2021

Le Président,
 Jean SELLIER

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de vendre un terrain d'une superficie d'environ 28 170 m² section ZE 197 B et ZE 197 E, sis sur la commune de Saint Sulpice sur Risle, au prix de 29 €/m² au groupe Ruaux.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la cession de ce terrain.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

